

# Vaud

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **47 (1959)**

Heft 867

PDF erstellt am: **16.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-269427>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

## VAUD

## Comité d'action vaudois

Constitué, le 3 décembre dernier, sous la présidence de M. G. Despland, conseiller d'Etat, le Comité d'action vaudois pour la votation du 1er février sur le suffrage féminin a tenu, le 6 avril, sa dernière séance et a prononcé sa dissolution. Mlle A. Quinche, avocate, vice-présidente, a adressé aux électeurs vaudois la vive reconnaissance des femmes qu'ils ont faites citoyennes et de chaleureux remerciements à tous les membres du comité pour leur action efficace.

M. J. Bourquin, député, président de la commission des finances, a présenté son rapport; les recettes, dons multiples de commerçants, d'entreprises, de banques, d'industries, de sociétés d'assurances, de sociétés féminines et de particuliers, ont atteint Fr. 28.283,70; les dépenses ont été de Fr. 26.196,19, de sorte qu'il reste un solde de Fr. 2087,51 que le comité a décidé de remettre à l'Association vaudoise pour le suffrage féminin pour des aides pratiques en faveur du suffrage féminin. S. B.

Mme Clara Cordey-Besson a été nommée greffière municipale de Sarzens, ce qui porte à trois le nombre des greffières municipales vaudoises, avec Mlle Borloz, à Veytaux, et Mme Hélène de Rooi-Briffod, à Vaux s/ Morges.

## GENÈVE

Nous empruntons à la « Voix Ouvrière » l'article suivant qui comblera les lacunes de nos informations et corrigera certaines erreurs dues à une absence prolongée de la soussignée à la rédaction. (A. W.-G.)

Où en est à Genève la question du suffrage féminin depuis que les Suissesses du canton de Vaud ont obtenu le plein exercice de leurs droits politiques, sauf en matière fédérale? Il est nécessaire de faire le point, d'autant plus que certaines inexactitudes se sont glissées jusque dans la presse féministe et que des événements nouveaux jalonnent cette ascension pénible vers la justice.

On sait qu'au Conseil municipal de la ville, un vœu a été voté à une grosse majorité en faveur de la reconnaissance du droit de vote à Genève dans la même étendue que dans le canton de Vaud.

A la séance tenue par le Grand Conseil le 18 février 1959, les députés Ganter, de Félice et Maillard ont annoncé chacun un projet de loi sur cet objet, aux noms des partis chrétien-social, du travail et socialiste. Le porte-parole de notre parti a souligné à cette occasion qu'il était prêt à travailler à la fusion de son projet avec les autres afin d'aboutir à un projet unique.

Deux réunions se sont tenues sous les auspices du comité pour l'égalité des droits poli-

Plutôt que la journée des femmes vaudoises, ce fut, le 19 mars, la journée des citoyennes vaudoises, car tous les orateurs ont parlé de l'extraordinaire promotion des Vaudoises et des responsabilités que cela comporte vis-à-vis de la Suisse allemande.

Le canton de Vaud est devenu un canton-pilote, ainsi que l'a relevé, dans son message gouvernemental, M. Louis Guisan, président du Conseil d'Etat, en s'adressant à ses « chères concitoyennes ». La modification constitutionnelle votée par les électeurs, le 1er février, couronne la grande activité des femmes dans le domaine de la culture, du travail social, du travail professionnel. La portée de cette décision dépasse les frontières cantonales; cette innovation servira de test pour les autres cantons, ce qui signifie une grande responsabilité pour les Vaudoises, qui font avec zèle leur apprentissage civique.

Les citoyennes se préparent avec entrain à accomplir leurs nouveaux devoirs; elles feront avec discernement le choix d'un parti et négligeront les querelles, les divergences, elles se mettront à la tâche en s'efforçant de revigorer la vie politique, qui s'étiolait entre les mains de professionnels; elles reprendront la vie civique plus active, plus vivante.

C'est également le thème traité dans son allocution présidentielle par Mme S. Jaccottet-Dubois, présidente du Cartel des associations féminines, organisateur de la journée avec les Paysannes vaudoises et la Fédération des Unions de femmes. Les registres électoraux s'établissent, apportant un salaire d'appoint à bien des femmes, les cartes civiques seront bientôt distribuées; du comportement des électrices vaudoises dépend le mouvement suffragiste du reste de la Suisse. Avec sa conscience, son sens de l'équilibre, sa raison, la femme exercera une influence heureuse; en dépit de son indépendance, elle saura adhérer au parti de son choix, ce qui lui permettra de demander des comptes à ses mandataires.

tiques, où s'est manifesté un consensus général en faveur de cette fusion.

Les trois projets ont été imprimés et distribués aux députés. Pour l'essentiel ils comportent des textes identiques. Il s'agit d'aujourd'hui opportun, l'Assemblée des délégués du ter à l'article 41 de la constitution genevoise concernant l'exercice des droits politiques, les 4 mots « sans distinction de sexe », de manière à faire dire à cet article:

« Les citoyens, sans distinction de sexe, âgés de vingt ans révolus, ont l'exercice des droits politiques... »

## L'attitude radicale...

A la séance du vendredi 6 mars après-midi, le Grand Conseil a renvoyé ces 3 projets à une commission unique. A cette occasion, conformément au règlement, a été ouverte une préconsultation. Le député Henzler, président du groupe parlementaire radical a rappelé à cette occasion que l'attitude du parti radical, telle qu'elle avait été déterminée jusqu'ici par l'Assemblée des délégués de ce parti, consistait à se prononcer en faveur du suffrage féminin sur le plan fédéral mais contre ce droit en matière cantonale et communale seulement. Les commissaires du parti radical demanderont à la commission d'étu-

## Nos suffragistes à l'œuvre

## Journée des femmes vaudoises

La journée s'est ouverte par une causerie, écoutée avec la plus vive attention par plusieurs centaines de femmes venues de toutes les régions du canton, de M. B. de Haller, président du Tribunal du district de Lausanne, sur « la justice humaine ». Avec beaucoup de cœur, M. de Haller a apporté le fruit de ses nombreuses expériences; la justice humaine la mieux rendue ne peut qu'être imparfaite, mais n'en doit pas moins apporter la paix, protéger le faible contre le fort. Il a montré combien il est difficile de trouver la vérité, de faire parler des témoins, de déceler les mobiles, de décider en connaissance de cause et de se prononcer pour le bien des parties en présence.

L'après-midi, Mme Jules Droin (Vésenaz, Genève), présidente du Sou Joséphine Butler, a évoqué les dangers qui menacent des jeunes filles; 12.000 jeunes femmes disparaissent en France chaque année, et l'on ne saurait trop avertir les jeunes, celles surtout qui voyagent, de ne pas avoir confiance envers n'importe qui, de se renseigner sur les situations magnifiques qu'on leur offre dans des pays lointains d'où il est quasiment impossible de revenir. Il faut utiliser les services des Amies de la Jeune fille, de l'Oeuvre des gares. Mme Droin a mis en garde également contre les dangers de l'auto-stop, surtout sur la route du Rhône qui aboutit à Marseille, grande pourvoyeuse de chair fraîche. Il convient de renseigner les jeunes filles, de les engager à exercer leur sens critique, à faire preuve de bon sens, de jugement.

La Régie fédérale des alcools a contribué à la réussite de la journée en offrant aux participantes, avec des recettes utilisant des pommes, des apéritifs aux jus de fruits, complétés par la projection du film sur « la pomme », suivi du beau film en couleurs qui fait revivre les joies de la Saffa.

S. B.

dier soigneusement le cas des étrangères qui, en épousant des Suisses, obtiendraient immédiatement le droit de vote cantonal et des Suissesses habitant d'autres cantons qui ne pourraient l'y exercer mais l'obtiendraient dès leur arrivée à Genève. Après cela, en parti radical sera à nouveau appelée à prendre position vis-à-vis de la question.

## ...et libérale

Le parti libéral n'a pas présenté de projet de loi. En son nom, le député Peyrot avait proposé après l'annonce des projets de loi, que ce fût le Conseil d'Etat qui fût chargé d'en présenter un au Grand Conseil. Le président du gouvernement a décliné cet honneur en rappelant que la constitution donnait six mois à ce corps pour répondre et lui laissait la faculté de se prononcer négativement. Il a laissé entendre que la majorité du Conseil d'Etat n'était pas nécessairement acquise au suffrage féminin. Dans ces conditions, il ne restait qu'à rejeter cette proposition libérale, qui apparaissait comme une manœuvre destinée à reporter sur autrui les responsabilités qu'un parti divisé sur cette question n'osait assumer. Accepter cette procédure presque insuïtée à Genève, eût été ajourner, voire enterrer, l'introduction du suffrage féminin.

La parole est maintenant à la commission.

## Pas de manœuvres dilatoires

Elle ne devra pas se perdre en manœuvres dilatoires. Le législateur fédéral n'avait admis aucune restriction du droit de vote des étrangères épousant des Suisses. Aucun des auteurs de trois nouveaux projets de loi n'a voulu prévoir une telle réserve, qui obscurcit la question, comme on l'a bien vu en 1953.

## NEUCHÂTEL

## Là où les femmes votent

Il était intéressant d'entendre Mme Trocmé de Versailles, si dynamique et spirituelle, nous parler du rôle de la femme-citoyenne dans les nombreux pays qu'elle a parcourus, apportant le message de la Réconciliation.

Là où la femme exerce depuis longtemps ses droits politiques, l'expérience a montré que, renonçant à la manière de travailler des hommes, erreur parfois commise au début, elle agit en femme: elle s'intéresse avant tout aux questions pratiques et humaines; grâce à elle des améliorations touchant la femme et l'enfant ont été apportées dans la législation, dans les questions d'hygiène, d'assurances, d'enseignement, etc. L'Etat bénéficie ainsi de l'apport de ses qualités spéciales, facteur d'équilibre dans la vie du pays. L'exercice des droits politiques a en outre revalorisé la femme, non seulement dans la vie publique, mais dans la famille aussi.

Les jeunes mères de famille, absorbées par leur tâche éducative, ne peuvent évidemment être très actives dans la vie publique; mais une fois leur tâche accomplie, elles deviennent citoyennes agissantes; le rôle des « jeunes » grand'mères est très important, surtout aux Etats-Unis.

Et chez nous? L'oratrice fait ressortir une étrange anomalie: c'est en Suisse, dans la démocratie la plus parfaite qu'on arrive à maintenir la femme dans une situation tout à fait antidémocratique!

Nous nous permettons d'ajouter que cette critique ne s'adresse pas aux électeurs neuchâtelois, dont la majorité a voté oui. Ils accorderont sous peu leurs droits cantonaux et communaux aux femmes neuchâteloises, rattrapant ainsi nos voisins vaudois, qui ont su utiliser avec intelligence le scrutin mémorable du 1er février.

C. W.

Selon les statistiques officielles, 328 étrangères ont épousé dans le canton des Suisses, en 1956. Ces mêmes statistiques n'indiquent pas le nombre des Suissesses majeures habitant le canton mais il doit être approximativement de 75.000. Le poids électoral de ces ex-étrangères sera donc quasiment nul.

Quant à l'autre argument avancé par M. Henzler, il ne vaut strictement rien. Va-t-on refuser à un Suisse rentré de l'étranger le droit de vote parce qu'il ne l'exerçait pas dans son précédent habitat? Qu'exerce-t-il cela peut bien faire qu'une femme empêchée de voter à Neuchâtel, acquière ce droit trois mois après avoir foulé notre sol (ce délai de trois mois s'applique déjà aux Confédérés)? Au reste, celles qui viendront du canton de Vaud seraient au contraire privées d'un droit qu'elles y exerçaient si nous ne le leur reconnaissons pas ici.

Mais si la parole est au Grand Conseil, les femmes ont aussi une tâche quotidienne à jouer. C'est ce que leur dit Mrs. Corbett Ashby, l'ancienne présidente de l'Alliance internationale des femmes Droits égaux — Responsabilités égales, dans l'éditorial de mars des Nouvelles féministes internationales. « Une suggestion à nos sœurs: nous avons conquis le vote ici quand les hommes constatarent que chaque femme intelligente qu'il rencontrait était en faveur et prête à le lui dire. »

Th. de Félice.

**BAECHLER**  
tailleur - couturier  
et ne sont pas chers du tout



Demandez la  
**LITERIE ET LE BLANC**  
du spécialiste:  
(sur demande facilités de paiement)  
**A. GRAS & C<sup>ie</sup> S.A.**  
COUTANCE 5 Tél. 32.64 64

## Données et renseignements sur l'introduction du suffrage féminin en Suisse

## Guide pour conférenciers (suite)

Il s'agit d'accorder à la femme un droit, de lui permettre comme citoyenne active d'agir dans la vie de l'Etat, de donner aussi de l'influence à la femme célibataire ou seule dans la vie.

M. Feldmann a dit à ce propos au Conseil des Etats: Pour l'homme comme pour la femme, cette influence indirecte sur la vie politique n'est pas une chose enviable, ni digne de l'être humain. Si l'on accorde à la femme la capacité d'influencer indirectement la vie politique, on peut tout aussi bien lui accorder le droit d'agir directement. L'institution du suffrage féminin animerait notre vie politique dans des domaines où les femmes se montrent particulièrement qualifiées.

Le suffrage féminin exercera-t-il une influence profonde sur la vie politique suisse? et dans quel sens s'exercera cette influence?

Le « Message » examine les expériences faites à l'étranger et arrive à cette conclusion: bien que les femmes

soient en majorité dans notre pays comme ailleurs, il n'y a aucun risque qu'elles majorisent les hommes; elles ne constituent nulle part un parti; elles s'inscrivent dans les partis masculins.

On a reproché aux Allemandes d'avoir voté pour Hitler. Le « Message » dit clairement que cela n'est pas exact; les femmes ont été moins nombreuses que les hommes à voter pour le Parti national socialiste. Il est faux de dire que ce parti a dû son succès aux femmes. Là où les bulletins féminins ont été séparés des bulletins masculins, on a pu constater que les femmes ont voté pour Hindenburg; les suffrages masculins en faveur de Hitler ont dépassé de 12% ceux des femmes.

## Le suffrage féminin menace l'unité et la paix de la famille

Les différences d'opinion entre mari et femme ne seront pas aussi importantes qu'on veut bien le dire. Déjà père et fils votent souvent de façon différente sans que soit troublée la paix familiale. Déjà maintenant, les conceptions politiques des époux sont parfois différentes. L'introduction du suffrage féminin ne changera rien à la situation. Les expériences faites à l'étranger montrent que ces craintes sont vaines.

## Mieux qu'avec un bulletin de vote, la femme peut servir l'Etat en faisant de ses fils de bons citoyens

Education des enfants et participation à la vie politique se complètent. Comment une femme pourrait-elle faire de ses fils de bons citoyens alors qu'elle est exclue de la vie publique, de ses discussions, et qu'elle a ainsi de la peine à s'y initier? D'ailleurs les femmes n'ont pas toutes des fils à éduquer. Et les femmes qui n'ont pas d'enfant, leurs forces doivent-elles être perdues pour la communauté?

## Le suffrage féminin masculiniserait les femmes

L'égalité des droits politiques n'a rien à faire avec le développement physique et les sécrétions hormonales! En collaborant dans les commissions, dans les partis politiques, en prenant position lors des votations populaires, les femmes apprendront beaucoup de choses, développeront leurs capacités, leur intelligence; elles pourront mieux faire la différence entre l'important et le moins important; leur personnalité s'enrichira au contact des réalités de la vie publique, au contact d'autres personnalités.

(à suivre)